

Vill'infos



Le mot du maire

Les réunions du conseil municipal

Les infos des associations

Informations diverses

Bulletin Municipal

3ème trimestre 2017

N° 92

Chers Villois et Villoises,

**Le mot
du maire**

Durant le premier trimestre la commune a :

- effectué le recensement de la population, avec l'aide de nos agents recenseurs que l'on remercie pour le travail accompli, non sans mal quelquefois... mais nous restons satisfait néanmoins de la sympathie d'une grande partie des Villois et Villoises.
Le constat est : une légère baisse de la population, en cause nos décès et logements vacants.
- continué l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme, en parallèle d'une étude sur les eaux pluviales afin de réduire au mieux les futures eaux de ruissellements.
- malgré une baisse des dotations de l'Etat toujours constante, le conseil municipal a décidé de proposer au budget, les travaux d'aménagements de sécurité, des trottoirs et cheminement piétons, rue Jean de Ville, Route Départementale 594 (une subvention a été demandée en ce sens)
- effectué la préparation des élections présidentielles du dimanche 23 avril et du dimanche 7 mai (de nouvelles cartes électorales vous ont été distribuées)

Bref, nos agents n'ont pas chômé durant cette période! Et toujours avec le sourire!

Pour finir, le projet d'extension et de réfection du cimetière communal tant attendu, suit son cours et devrait se concrétiser pour 2017, puisque le Conseil Départemental nous a octroyé la subvention demandée!

En vous souhaitant une bonne lecture de ce nouveau Vill'infos.

Le Maire,

Philippe BARBILLON



Recensement Citoyen

Les jeunes gens nés en **JUILLET, AOUT et SEPTEMBRE 2001** sont invités à venir se faire recenser en mairie dès leur 16ème anniversaire.

Se faire recenser est obligatoire.

Une attestation vous sera demandée lors de votre inscription aux examens et pour le permis de conduire.

La commune de Ville adhère au service d'inscription en ligne.

Vous pouvez vous inscrire directement sur le site internet :

mon.service-public.fr

Attention, la demande (date de signature) doit être faite après vos seize ans.

Horaires du secrétariat

Le secrétariat de mairie est ouvert au public

**le LUNDI et le VENDREDI
De 18h30 à 19h30**

Pour tout rendez-vous en dehors de ces horaires, appeler au 03 44 09 24 04 ou au 09 79 09 50 34.

A NOTER : A PARTIR DE SEPTEMBRE

Suite au congé de maternité de notre secrétaire de mairie, les horaires de mairie seront modifiés du 1er septembre au 31 décembre 2017 comme ceci:

**Le MARDI et le JEUDI
De 17h30 à 18h30**

Pour un meilleur fonctionnement du secrétariat, il vous est demandé de respecter ces horaires, sauf pour les cas d'urgence.

Vous pouvez aussi nous contacter par mail à l'adresse : mairie.ville@wanadoo.fr

En cas d'urgence, vous pouvez contacter :
M. Barbillon au 03.44.09.24.20,
M. Valck au 03.44.09.35.75,
Mme Hallu au 03.44.09.24.00,

Médiathèque communale

La médiathèque est ouverte au public :

**le lundi de 17h30 à 18h30
le vendredi de 16h30 à 17h30**



Etat Civil

Naissances:

Jules ISAAC, le 5 mars

Sacha CARLIER, le 14 mars

Mariages:

Kamel AICHI et Khaldia BENCHIKH, le 25 mars

Décès:

Pierrette CARON, le 20 janvier

Jacques HIDALGO, le 30 janvier

CARTE NATIONALE D'IDENTITE

NOUVELLES MODALITES DE DELIVRANCE A PARTIR DU 14 MARS 2017

A compter du 14 mars 2017, les demandes de carte nationale d'identité seront désormais effectuées selon les mêmes modalités que les demandes de passeports biométriques, pour une instruction totalement sécurisée. **Une carte est valable 15 ans et reste gratuite (sauf perte ou vol).**

Vous pourrez effectuer vos démarches pour la carte nationale d'identité dans n'importe quelle **commune équipée d'un dispositif de recueil d'empreintes digitales** (27 communes pour l'Oise) et non plus obligatoirement dans votre commune de résidence.

A partir du 28 mars 2017, date de fin du déploiement national du dispositif, vous pourrez également vous adresser à l'une des 2 300 **mairies équipées du dispositif sur le territoire national**.

Liste des communes de l'Oise équipées d'un dispositif de recueil:

Mairie de : Attichy, Auneuil, Beauvais, Breteuil, Chambly, Chantilly, Chaumont-en-Vexin, Clermont, Compiègne, Creil, Crépy-en-Valois, Estrées Saint Denis, Grandvilliers, Le Coudray Saint Germer, Liancourt, Margny-lès-Compiègne, Méru, Nanteuil le Haudouin, Noailles, Nogent sur Oise, Ressons sur Matz, **Ribécourt-Dreslincourt**.

Police Municipale de : Noyon, Pont Sainte Maxence, Saint Just en Chaussée, Senlis, Verneuil en Halatte.

Un nouveau service: la pré-demande en ligne

Vous pourrez également effectuer une pré-demande de carte nationale d'identité en ligne **sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés (ANTS)**.

Cette pré-demande est facultative: il vous est possible de réaliser l'intégralité de votre demande en vous rendant dans une mairie équipée du dispositif, vous devrez alors compléter le formulaire papier.

Attention: la pré-demande ne vous dispense pas de vous rendre en personne au guichet de la mairie pour la prise d'empreintes et le dépôt de votre dossier.

Comment procéder:

- Je fais ma pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone
- Je crée un compte personnel sur le site de l' ANTS
- Je remplis les renseignements
- Je note ou j'imprime le numéro de pré-demande et le QR-code qui me sont attribués par courriel au terme de la procédure et qui me sera demandé en mairie
- Je m'adresse à l'une des mairies équipée du dispositif de recueil des empreintes digitales
- Je rassemble les pièces justificatives demandées (justificatif d'état civil et de nationalité, justificatif de domicile, photos d'identité, timbre fiscal (le cas échéant, qui peut être acheté en ligne)
- Je dois me présenter au guichet de la mairie pour y déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales
- Je retire ma carte d'identité dans la mairie où j'ai déposé ma demande

A noter, le plus proche de Ville est:

La Police Municipale de NOYON ou la mairie de Ribécourt-Dreslincourt.



REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 27 janvier 2017

Présents : Mmes et Ms Philippe Barbillon - Denis Valck - Jocelyne Hallu - Gilles Trouillet - Marie-José Pont - David Cresson - Catherine Gimaret - Christophe Carton - Christian Loir - Rémi Lejop - Guy Illoul, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Néant.

Procurations : Hervé Brunel à Denis Valck. Eliane Avot à Jocelyne Hallu.

Secrétaire de séance : David Cresson.

Compte rendu de la réunion du 16 décembre 2016 adopté.

Opposition au transfert de la compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale à la Communauté de Communes du Pays Novonnais

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové n°2014-366 en date du 24 mars 2014 et notamment son article 136,

Vu la délibération n°2015 20 du Conseil Municipal prescrivant l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme,

Considérant que le transfert automatique de la compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale au 27 mars 2017 sera automatique si la minorité de blocage n'est pas atteinte,

Considérant la possibilité pour la commune de s'opposer à ce transfert dans les trois mois précédent cette date,

Considérant que la commune élabore son document d'urbanisme,

Considérant que la commune souhaite rester maître de sa stratégie de développement urbain,

Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale,

Le conseil municipal décide :

Article unique : de s'opposer au transfert de la compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale à la Communauté de Communes du Pays Noyonnais

Saisine du Comité Technique Paritaire Fixation des taux concernant les possibilités d'avancements de grade

Vu l'article 35 de la loi n° 2007-209 du 19 février

2007 relative à la Fonction Publique Territoriale. Vu l'article 49 modifié de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, 2^{ème} alinéa, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale. Monsieur le Maire informe le conseil municipal des nouvelles dispositions réglementaires concernant les quotas d'avancements de grade dans la collectivité.

Il convient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer un taux qui déterminera le nombre de fonctionnaires promouvables.

Le maire

PROPOSE

Au Conseil municipal de fixer le ou les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité comme suit.

CADRES D'EMPLOIS	GRADES	TAUX %
Adjoints Techniques	Adjoints Technique Principal de 2 ^{ème} classe	100 %

Droit de préemption urbain – Rue du Château – Parcellle C 762

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de VILLE révise actuellement son document d'urbanisme, le Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables a été débattu lors du Conseil Municipal du 10 octobre 2016.

En résulte, que la parcelle cadastrée section C 762, fait l'objet d'un emplacement réservé (ER) inscrit au bénéfice de la commune de VILLE pour l'aménagement de stationnement aux abords des équipements publics (extrait joint).

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à exercer son droit de préemption urbain au nom de la commune de VILLE.

Acquisition de terrain – Rue du Château – Parcellle C 762

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'achat de la parcelle cadastrée C762 afin d'aménager un parking aux abords de la salle polyvalente. Le présent parking étant trop petit.

L'achat de terrain porte sur :

- la parcelle C762 de 3071m² appartenant à Monsieur DHENIN Rémy.
- au prix de 44 000€ net vendeur (somme qui sera prévu au budget 2017)
- les frais de bornage et de notaire seront également prévus au budget 2017

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'achat de terrain porte sur :

- la parcelle C762 de 3071m² appartenant à Monsieur DHENIN Rémy.
- au prix de 44 000€ net vendeur (somme qui sera prévue au budget 2017)
- les frais de bornage et de notaire seront également prévus au budget 2017

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à acheter au nom de la commune de VILLE cette parcelle et à signer toutes les pièces y afférentes.

Questions diverses

Référent commune – réunions CCPN

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il faut désigner un référent pour assister aux réunions organiser par la CCPN concernant le caractère dangereux des marches arrières des véhicules de collecte des ordures ménagères afin de trouver une solution au problème.

Le référent nommé est Monsieur VALCK Denis.

Demandes de subvention – Budget 2017

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a 2 demandes de subvention :

- L'association de VILLE « Histoire de... » pour laquelle le conseil municipal décide d'octroyer une subvention annuelle de **100€**.
- L'association « Vie Libre » pour laquelle le conseil municipal décide d'octroyer une subvention annuelle de **30€**.

Opération « Hauts-de-France Propres »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Conseil Régional propose un week-end de nettoyage de la nature. Les ramassages de déchets se dérouleront les **samedi 18 et dimanche 19 mars 2017** en « Hauts-de-France », le conseil municipal décide d'y réfléchir afin de peut-être organiser ce week-end de collecte sur la commune de VILLE.

Cartes de vœux

Monsieur le Maire lit les nombreuses cartes de vœux reçues au nom du Conseil Municipal et remercie leurs auteurs.

Présents : Mmes et Ms Philippe Barbillon - Denis Valck - Jocelyne Hallu - Gilles Trouillet - Marie-

José
David

Réunion du 6 mars 2017

Pont -
Cresson

- Catherine Gimaret - Christophe Carton - Eliane Avot - Christian Loir - Rémi Lejop - Guy Illoul, formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Hervé Brunel à Denis Valck.
Secrétaire de séance : David Cresson.

Compte rendu de la réunion du 27 janvier 2017 adopté.

Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 27/09/16 modifié par le conseil communautaire du 29/09/16

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'article 1609 nonies C du Code général des Impôts et en application du 1° bis) du V de l'article ci-mentionné du CGI,

Vu la délibération n° 16.065 du 29 septembre 2016 du Conseil communautaire du Pays Noyonnais approuvant le rapport de CLECT du 27 septembre 2016 après prise en compte d'une modification,
Considérant le rapport de CLECT ci-joint,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, **le conseil municipal**

Article 1 : APPROUVE le rapport de CLECT du 27 septembre 2016 modifié et adopté par le Conseil communautaire du 29 septembre 2016, ci annexé et modifiant ainsi que précisé dans le rapport le montant de l'attribution de compensation 2016 de la commune.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fixation du seuil de rattachement des charges au service assainissement

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'afin d'améliorer la qualité de la comptabilité des collectivités territoriales, il est désormais obligatoire d'effectuer le rattachement des charges et des produits à l'exercice concernant l'instruction comptable du service assainissement.

Au nom de l'efficacité d'une telle procédure, il est permis de ne retenir que les dépenses et les recettes qui auront un impact significatif sur le résultat de fonctionnement de l'exercice.

De ce fait, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer le seuil de rattachement des charges au service assainissement à 1000€, en-dessous duquel le rattachement des charges ne sera donc pas nécessaire.

Radiation de l'adhésion ADTO – Rachat de l'ac-

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

tion communale par le Département

Afin d'être accompagné dans les études et les projets à engager, la commune de VILLE est devenue actionnaire de l'ADTO en 2011. Elle a, pour ce faire, procédé à l'acquisition d'une action d'une valeur nominale de 50€.

N'ayant plus à ce jour de projet à confier à l'ADTO, la commune souhaite quitter l'actionnariat pour ne plus avoir à acquitter l'abonnement annuel.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de délibérer sur le principe de la cession de l'action détenue, le Département de l'Oise s'étant porté acquéreur.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de céder l'action de 50 € au département de l'Oise qui s'est porté acquéreur.

Monsieur le Maire est autorisé à procéder aux formalités inhérentes à la cession.

Fixation des taux concernant les possibilités d'avancements de grade

Avis favorable du Comité Technique Paritaire – Adoption du conseil municipal

Vu l'article 35 de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale.

Vu l'article 49 modifié de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, 2^{ème} alinéa, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Vu l'avis du Comité Technique en date du 20/02/2017 :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des nouvelles dispositions réglementaires concernant les quotas d'avancements de grade dans la collectivité.

Il convient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer un taux qui déterminera le nombre de fonctionnaires promouvables.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE

-de fixer le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité comme suit.

CADRES D'EMPLOIS	GRADES	TAUX %
Adjoints Techniques	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	100 %

Revalorisation des indemnités du maire et des adjoints au 1er janvier 2017

Fixation du taux des indemnités selon l'indice brut terminal

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les taux

des indemnités du maire et des adjoints, comme suit :

- Maire : 31% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 1^{er} Adjoint : 8.25% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 2^{ème} Adjoint : 8.25% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 3^{ème} Adjoint : 8.25% de l'indice brut terminal de la fonction publique

Cette revalorisation des indemnités du maire et des adjoints prendra effet à partir du 1^{er} janvier 2017.

Achat de terrain aux consorts CAILLE

Vu la délibération 2014-40 en date du 06 juin 2014 et la délibération 2015-46 du 22 octobre 2015 concernant la proposition d'indemnisation pour le passage de canalisations d'eaux usées sur les parcelles cadastrées C1464, C1465 et C786 appartenant aux consorts CAILLE.

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

-d'acheter aux consorts CAILLE la partie des parcelles concernée par le passage des canalisations, selon le plan d'arpentage joint à la présente délibération au prix ci-dessous :

- 330 m² au prix de 9.15 € le m² et le surplus de 230 m² au prix fixé par le service des Domaines, soit 0.80 € le m².

-Une indemnité capitalisée correspondant aux intérêts au taux légal de l'indemnisation qui aurait dû être payée lors de la pose des canalisations en 1991 sera versée aux consorts CAILLE (tableau en annexe)

-Les frais d'avocat qu'ils ont engagés leur seront remboursés.

-Les frais de géomètre et les frais notariés seront pris en charge par la commune de Ville.

Monsieur Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et est autorisé à signer l'acte qui en résultera et toutes les pièces y afférentes.

Il est urgent de solliciter l'inscription de ces travaux qui seront effectués en 2 phases pour un montant de :

79 990.00€ HT pour la première phase des travaux prévue en 2017

13 980.00€ HT pour la maîtrise d'œuvre

153 104.00€ HT pour la deuxième phase des travaux prévue en 2018

Le montant total pour l'année 2017 est de 93 970.00€ HT (soit 112 764.00€ TTC).

Le montant total pour l'année 2018 est de 153 104.00€ HT (soit 183 724.80€ TTC).

Après avoir étudié le dossier et après en avoir délibéré, le

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Travaux d'aménagements de sécurité, trottoirs et
cheminement piétons, rue Jean de Ville, RD 594 –
Demande de subvention au Conseil Départemental**

Monsieur le maire présente le dossier de demande de subvention établi par la société DEGAUCHY pour la partie « travaux » et établi par la société C-TECH pour la partie « maîtrise d'œuvre », concernant les travaux d'aménagements des trottoirs, rue Jean de Ville, pour la sécurité des riverains et des écoliers se rendant à l'école communale.

Il est urgent de solliciter l'inscription de ces travaux qui seront effectués en 2 phases pour un montant de :

- 79 990.00 € HT pour la première phase des travaux prévue en **2017**
- 13 980.00 € HT pour la maîtrise d'œuvre
- 153 104.00 € HT pour la deuxième phase des travaux prévue en **2018**

Le montant total pour l'année 2017 est de 93 970.00€ HT
(soit 112 764.00€ TTC).

Le montant total pour l'année 2018 est de 153 104.00€ HT
(soit 183 724.80€ TTC).

Après avoir étudié le dossier et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la contexture du projet présenté, telle que définie ci-dessus.

- sollicite à cet effet une subvention du Conseil Départemental **au taux de 47% dont 10% de bonification**

- prend l'engagement de réaliser les travaux si la subvention sollicitée est accordée.

- prend l'engagement d'assurer à ses frais les travaux de conservation en bon état des ouvrages et pour ce faire, d'inscrire chaque année les ressources nécessaires au budget.

- établit le **plan de financement** comme suit :

Année 2017 (1^{ère} phase)

Montant estimatif des travaux : 79 990.00€ HT

Montant des honoraires AMO : 13 980.00€ HT

Montant estimatif total : 93 970.00€ HT

Subvention Conseil Départemental : 44 166.00€ HT

(47% du montant HT dont 10% de bonification)

Reliquat à charge de la commune : 49 804.00€ HT

Année 2018 (2^{ème} phase)

Montant estimatif des travaux : 153 104.00€ HT

Subvention Conseil Départemental : 71 959.00€ HT

(47% du montant HT dont 10% de bonification)

Reliquat à charge de la commune : 81 145.00€ HT

Questions diverses

Les associations de Ville : « Les pêcheurs », « Les chasseurs » et « Les Galopins » organisent pour le **dimanche 19 mars à 9h30**, une matinée « Hauts-de-France propres » sur la commune.

Toutes les personnes intéressées par cette action sont conviées à la salle de l'enclos du Moulin d'Epinoy – Evricourt. Bon nettoyage de la nature !

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'au vu des innombrables déchets de toutes sortes accumulés à côté de la benne à verres qui ne doit être utilisée qu'à cet effet, il sera installé prochainement une caméra visant à reconnaître les personnes fautives.

Présents : Mmes et Ms Philippe Barbillon – Denis Valck -

Jocelyne
Gilles
Marie-

Réunion du 27 mars 2017

Hallu -
Trouillet
José Pont

- David Cresson – Catherine Gimaret – Christophe Carton – Eliane Avot –Christian Loir - Guy Illoul, formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Hervé Brunel à Denis Valck.

Rémi Lejop à Christian Loir.

Secrétaire de séance : Christophe Carton.

Compte rendu de la réunion du 6 mars 2017 adopté.

Compte Administratif - Exercice 2016

Pour le vote du compte administratif, Monsieur Philippe Barbillon maire, sort de la salle et laisse la présidence de séance à Madame Catherine Gimaret, doyenne du conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif pour l'exercice 2016 comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT		
	PREVISIONS	REALISATIONS	PREVISIONS	REALISATIONS
DEPENSES	729 166.00 €	368 073.86 €	562 502.00 €	450 863.20 €
RECETTES	729 166.00 €	302 548.56 €	754 837.00 €	747 770.05 €
RESULTAT		-65 525.30 €		296 906.85 €

Compte de Gestion 2016

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2016.

Affectation des résultats 2016

Le conseil municipal, à l'unanimité, affecte les résultats de l'exercice 2016 comme suit :

Investissement - Article 1068 – réserves : 75 646.30 €

Fonctionnement - Article 002 – excédent reporté : 221 260.55 €.

Taux des taxes - Année 2017

Le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas augmenter les taux des taxes pour l'année 2017, qui sont donc fixés comme suit :

- Taxe d'Habitation : 19.81
- Foncier Bâti : 35.13
- Foncier Non Bâti : 89.68

Budget Primitif - Exercice 2017

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif de l'exercice 2017 comme suit :

FONCTIONNEMENT

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

		DÉPENSES	RECETTES
Voté	Crédits de fonctionnement votés au titre du budget 2017	675 551.00 €	786 085.00 €
Reports	Restes à réaliser 2016	0.00 €	0.00 €
	002 Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €	221 260.00 €
	TOTAL	675 551.00 €	1 007 345.00 €

INVESTISSEMENT

		DÉPENSES	RECETTES
Voté	Crédits d'investissement votés au titre du budget 2017	435 057.00 €	697 694.00 €
Reports	Restes à réaliser 2016	76 564.00 €	25 108.00 €
	002 Résultat d'investissement reporté	211 161.00 €	0.00 €
	TOTAL	722 782.00 €	722 782.00 €

Service Assainissement-Compte administratif 2016

Pour le vote du compte administratif, Monsieur Philippe Barbillon, maire, sort de la salle et laisse la présidence de séance à Madame Catherine Gimaret, doyenne du conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif du service assainissement pour l'exercice 2016 comme suit :

INVESTISSEMENT FONCTIONNEMENT

	PREVI-SIONS	REALISATIONS	PREVISIONS	REALISATIONS
Dépenses	14 000.00 €	7 734.00 €	51 359.00 €	51 358.22 €
Recettes	365 097.00 €	365 097.76 €	51 359.00 €	45 919.32 €
SOLDE		357 363.76 €		-5 438.90 €

Service Assainissement - Compte de Gestion 2016

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du service assainissement établi par le receveur municipal pour l'exercice 2016.

Service assainissement - Affectation des résultats

2016

Le conseil municipal, à l'unanimité, considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

Fonctionnement - Article002 – Déficit reporté :

- 5 438.90 €

Résultat d'investissement 2016 à reprendre (article 001) : 357 363.76 €.

Service assainissement – Budget Primitif 2017

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif du service assainissement de l'exercice 2017 comme suit :

FONCTIONNEMENT

		DÉPENSES	RECETTES
Voté	Crédits de fonctionnement votés au titre du budget 2017	56 749.00 €	56 749.00 €
Reports	Restes à réaliser 2016	0.00 €	0.00 €
	002 Résultat de fonctionnement reporté	5 439.00 €	0.00 €
	TOTAL	62 188.00 €	56 749.00 €

INVESTISSEMENT

		DÉPENSES	RECETTES
Voté	Crédits d'investissement votés au titre du budget 2017	11 000.00 €	51 310.00 €
Reports	Restes à réaliser 2016	6 242.00 €	0.00€
	002 Résultat d'investissement reporté	0.00 €	357 363.00 €
	TOTAL	17 242.00 €	408 673.00 €

LA MEDIATHEQUE

Rappel des horaires :
Lundi de 17h 30 à 18h 30
Mercredi sur rendez-vous 03 44 09 24 13
Vendredi de 16h30 à 17h 30

Quelques **statistiques** pour l'année 2016 :

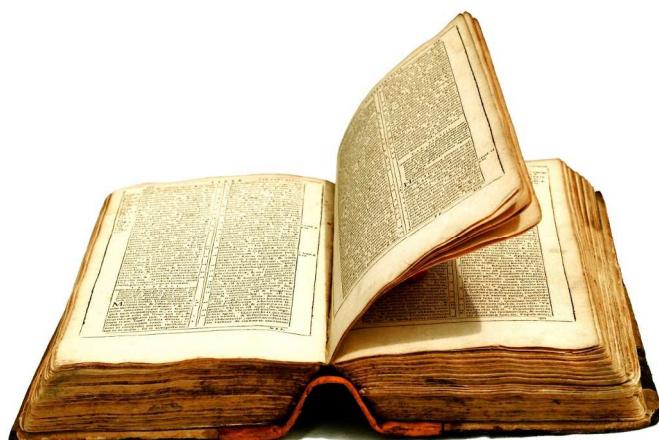
203 livres adultes sont sortis sur un total de 1495 soit 13,5% de notre stock et 522 livres jeunes sur 856 soit 61% de notre stock. Les trois classes de Ville fréquentent la bibliothèque.

Les documents sonores ont été très peu empruntés, 9 pour les CD , 23 pour les DVD alors que notre stock comporte 84 CD et 53 DVD renouvelés entièrement tous les six mois.

On compte 760 emprunteurs, un emprunteur est un lecteur comptabilisé autant de fois qu'il vient emprunter un document dans l'année.

Portes Ouvertes : nous ferons une après-midi « portes ouvertes » le 7 mai 2017 de 14h à 18h.

Informatisation : Le précatalogage est terminé. Après une journée de formation à Beauvais, nous aborderons la deuxième phase avec l'utilisation du système de gestion Orphée.





Le 18 mars 2017

LOTO

Une nouvelle fois, le comité des Fêtes a organisé un loto qui a remporté un franc succès.



Date à retenir (suite)

Le 12/13/14 août

Fête communale



Le 3 septembre

Brocante



Date à retenir



Le lundi 17 avril

Rendez-vous à la salle des fêtes à 11 h.

Omelette le midi sur réservation.

Le 14 octobre

Moules frites



Le 18 novembre





Hauts-de-France PRO-PRÉS

Le Dimanche 19 Mars nous avons lancé l'opération « Hauts-de-France Propres » à l'initiative de la Fédération de Pêche et la Fédération de Chasse en collaboration avec la Région.

L'amicale s'est donc jointe avec l'association des Chasseurs de Ville pour organiser cette matinée de nettoyage aux abords des routes autour de Ville. L'association des parents d'élèves « Les Galopins » ainsi que la commune de Ville se sont également liés à cette opération.

En 2h, les 56 participants dont 16 enfants qui ont répondu à l'appel, ont rempli 50 sacs de déchets divers, et récupéré des objets insolites tels qu'un pare-choc de voiture, une télévision, un mini-four

Cette matinée s'est terminée par le pot de l'amitié offert par l'Amicale et les Chasseurs.

Une bonne initiative qui a été saluée par l'ensemble des participants, et sera très certainement renouvelée l'année prochaine.

Encore un grand merci aux bénévoles présents ce jour.

Le président,

David Cresson



LES GALOPINS

L'association des parents d'élèves « les Galopins » est une association de la « loi 1901 ».

Toutes nos actions ont pour but la récolte de fonds
pour les classes du regroupement scolaire de Ville, Passel et Suzoy.

Notre loto du 4 mars a été un franc succès, et nous vous en remercions. Il nous reste les actions suivantes jusqu'à juin :

- Lancement des plants et bulbes en avril
- Lancement de l'opération « une fleur pour une maman de cœur » (ouvert à tous, le document vous sera transmis bientôt)
- Kermesse le 10 juin 2017 à Suzoy (ouvert à tous, le document vous sera transmis bientôt)

FIN DE L'ANNEE SCOLAIRE LA KERMESSE LE 10 JUIN 2017 à la salle polyvalente de SUZOY

Spectacle des enfants, jeux pour adultes et enfants, tombola, et
soirée dansante avec repas (infos : 06 19 83 72 22)
Repas sur réservation, ouvert à tous

Tous les bénéfices sont reversés aux enfants du RPI Ville Suzoy Passel

Petite rétrospective des actions déjà menées pour cette année scolaire :

Calendriers 2017 Bourse aux jouets Vente de Chocolats Ordiscom
Halloween Grilles de Pâques Marché de Noël
Loto Vente de sapins Nordmann

Les actions menées par nous LES GALOPINS, ne sont pas strictement réservées à des parents du regroupement alors parlez-en autour de vous et n'hésitez pas à vous inscrire, c'est un merveilleux moment de convivialité et vous y serez la bienvenue!

PERSONNES A CONTACTER POUR TOUTE INFORMATION :

- Présidente : CRESSON Cindy 06 19 83 72 22
- Trésorière : ILLOUL Séverine 06 25 03 62 68
- Secrétaire : DUDOMAINE Véronique 06 25 12 46 05

Les Galopins

Quoi de neuf du côté de l'association Histoire de... ?

Une soirée jeux de société a été organisée le 21 janvier



Une cinquantaine de personnes se sont retrouvées à la salle polyvalente pour découvrir ou redécouvrir des jeux de société , de 18h à 23h, dans une ambiance des plus conviviale.

A refaire !

Les lectures pour les tout petits ont toujours lieu une fois par mois à la bibliothèque, avec à chaque séance de nombreuses petites oreilles. Les dates à venir :

-> les vendredi 7 avril, 12 mai et 9 juin de 10h à 11h

Le jeudi 2 février a eu lieu à la bibliothèque de Ville **une vente de livres jeunesse** neufs à 0,80€ en partenariat avec l'association Lire, c'est partir.

Plus de 500 livres ont été vendus en 2 heures à quelque 60 acheteurs

Le mercredi 15 février Mary et les enfants de l'atelier théâtre ont proposé un conte en couleur : « **Les couleurs de la chambre de Pierrot** »



Félicitations aux artistes !

Sortie au Chevalet : Histoire de...
a accompagné les petits comédiens de
l'atelier théâtre au Chevalet à Noyon le
vendredi 10 mars pour la représentation
de « Arlequin poli par l'amour »

3 soirées « Bien-être » ont été
organisées les jeudi 16, 23 et 30 mars.
De nouvelles séances seront proposées
en novembre.



Une date à retenir : le vendredi 14 avril

Rendez-vous à la bibliothèque à 10 heures (retour vers 11h30)
pour partir avec vos enfants à la poursuite du lapin de Pâques.



Jeu de piste, chasse aux trésors et lectures sont au programme.

Gratuit et ouvert à tous.

Nos jeunes comédiens bientôt sur scène. Venez découvrir
« Des visiteurs sur Villaterra », une création qui sera présentée par les
jeunes de l'atelier théâtre lors de la kermesse des
écoles le samedi 10 juin à 14h30. Une répétition
ouverte au public est prévue le mercredi 7 juin à
18h30, à la salle polyvalente. On compte sur vous
tous pour venir les applaudir !



LA COMPAGNIE D'ARC

Le **tir à l'oiseau** pour les jeunes à 30m aura lieu le samedi 15 Avril.
Notre Aiglon » Dylan Illoul remettra son titre en jeu.

Pour les adultes à 50m ce sera, comme c'est la coutume, le lundi de Pâques le 17 Avril.

Nous irons chercher le Roi, Jean-Baptiste Bernard à son domicile.

Les futurs Roi et Roitelet pourront participer au tir des Rois de France le 1^{er} Mai à Vic/Aisne et à celui de la Ronde le 8 Mai à Guivry.

Le **Bouquet Provincial** est prévu le 21 Mai à Condé-Sainte-Libiaire près de Meaux en Seine et Marne.

Les **tirs particuliers** des compagnies de la Ronde débutent par le tir à la truite de Salency

A la mi-Mars qui sera suivi de celui de Chiry, Morlincourt, etc...



Les Gais Ville à Joie

Dates des manifestations pour le 2ème trimestre 2017

AVRIL	13	27	
MAI	11		
JUIN	1	15	29

Une sortie sur l'Oise est prévue le 28 avril 2017 avec repas
Une sortie « pêche » est prévue à Epinoy, le 29 juin et 21 septembre 2017

Renseignements :
Madame Bernadette Villain



La page jardin de Magali

Depuis le début de l'année, l'utilisation des produits phytosanitaires est réglementée. Il va donc falloir trouver des méthodes alternatives afin d'entretenir nos jardins !

Il est possible d'agir préventivement et de pailler vos parterres pour freiner la pousse des mauvaises herbes (Fibres de bois, écorces de cacao, pailllettes de lin, tontes de gazon...).

Vous pouvez également fabriquer votre désherbant naturel.

Voici quelques recettes simples et pas chères :

- gardez l'eau de cuisson des pâtes, riz et pommes de terre, arrosez les mauvaises herbes avec, évitez d'arroser les plantes voisines car elles sécheraient aussi,
- pour vos allées et vos dallages, l'eau bouillante salée fonctionne très bien : 200 ml de vinaigre blanc dans 5 litres d'eau avec un kilo de sel iodé peuvent aussi venir à bout des mauvaises herbes.



Contre les pucerons, il y a beaucoup de remèdes simples et naturels :

- le marc de café déposé aux pieds des plantes qui est également efficace contre les limaces, les escargots et les fourmis,
- 5 cuillères à soupe de savon noir dans 1 litre d'eau tiède en pulvérisation,
- une tête d'ail écrasée dans 1 litre d'eau et macérée pendant une journée à filtrer et à pulvériser sur les plantes...

Voici une recette qui va vous servir de fongicide (Mildiou, oïdium...) : 1 cuillère à café de bicarbonate de soude et 2 cuillères à café d'huile d'olive dilué dans 1 litre d'eau. Pulvérisez sur les plantes. Mais attention ce mélange peut brûler la plante ! Faites un essai sur une petite partie du feuillage avant de l'utiliser !

Il y a beaucoup d'autres méthodes naturelles pour lutter contre certains insectes, mauvaises herbes, maladies causées par des champignons, il faut juste trouver celles qui nous conviennent et pensez que le naturel est aussi bon pour la nature que pour nous !





COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Rapide et 100 % en ligne sur votre compte ameli
Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) : comment la commander ?**

Vacances, séjours linguistiques, déplacements professionnels... Quelle que soit la raison de votre déplacement en Europe, n'oubliez pas de commander 15 jours avant votre départ votre CEAM, depuis votre compte ameli.

Simple et rapide... Votre commande de CEAM en 3 étapes :

- 1 - Se connecter à votre compte ameli et choisir la rubrique « mes démarches »
- 2 - Indiquer la date de votre départ
- 3 - Valider

Vous recevrez votre CEAM, par courrier, directement à votre domicile.

Valable deux ans, la CEAM est utile uniquement en cas de problèmes médicaux. Elle permet de bénéficier d'une prise en charge sur place des soins, selon les formalités en vigueur dans le pays de séjour.

En cas de départ en Europe, chaque membre de la famille doit posséder sa carte, y compris les enfants de moins de 16 ans.

Nouveau ! Il est désormais possible de faire une demande de renouvellement de CEAM lorsque la date d'expiration de votre carte est inférieure à deux mois.

Pratique ! Grâce à l'application Smartphone du compte ameli, vous pouvez afficher l'image digitalisée de votre CEAM et la présenter aux professionnels de santé consultés.

Contact presse : Françoise De Rocker 03 44 10 11 12
Beauvais , le 20 mars 2017



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Déclaration de revenus : téléchargez votre relevé fiscal depuis votre compte ameli

Parce qu'il est bientôt temps de penser à déclarer vos revenus, l'Assurance Maladie vous simplifie cette démarche en mettant en ligne, sur votre compte ameli, votre relevé fiscal (relevé des prestations imposables qui sont versées par l'Assurance maladie).

Simple et rapide... téléchargez votre relevé fiscal en 3 étapes :

1. Se connecter à votre compte ameli et choisir la rubrique « mes démarches »
2. Choisir « relevé fiscal »
3. Télécharger le fichier

Relevé fiscal : le saviez-vous ?

Si vous avez perçu des indemnités journalières ou des pensions versées par l'Assurance Maladie en 2016, ces prestations sont imposables. Même si les montants figurant sur le relevé fiscal sont directement transmis à la Direction générale des Impôts, il vous permet de vérifier l'exactitude des informations pré-remplies sur votre déclaration d'impôt.

Bon à savoir : Le relevé fiscal reste accessible sur votre compte ameli pendant 6 mois. Une fois téléchargé, conservez-le sans limitation de durée.

Quelles sont les prestations imposables ?

- Indemnités journalières maladie (sauf les indemnités en rapport avec une Affection de Longue Durée)
- Indemnités journalières maternité, paternité, d'adoption.
- Indemnités journalières Accident du Travail / Maladie Professionnelle pour une part de 50 %
- Pension d'invalidité

En 2016, pour la CPAM de l'Oise, plus de 26 300 relevés fiscaux ont été téléchargés depuis le compte ameli.

Contact Presse : Françoise De Rocker – 03 44 10 11 12 – Beauvais avril 2017



Offre d'emploi

Agent de médiathèque vacataire – H/F Réf : DCP/VACM 2017

Au sein de la médiathèque municipale, **durant les samedis et les périodes de vacances scolaires**, vous serez chargé(e) d'accueillir les usagers et participerez à l'entretien des collections.

Activités :

- Accueillir et renseigner les usagers ;
- Gérer le prêt et le retour des collections ;
- Assurer le rangement et l'équipement des collections.

Profil recherché :

- Diplôme et/ou expérience dans le secteur culturel et patrimonial ;
- Bonne culture générale ;
- Appétence particulière pour les livres ;
- Avoir le sens du service public et du travail en équipe ;
- Etre autonome ;
- Etre disponible et faire preuve d'assiduité.

Conditions :

- Recrutement en qualité de vacataire durant les samedis et vacances scolaires selon les besoins de la structure ;
- Rémunération : taux horaire brut : 10,41 €

Pour postuler à cette offre d'emploi, merci d'adresser votre CV et lettre de motivation, avant le 31 Mars 2017 délai de rigueur, à l'adresse suivante :

Monsieur le Maire
Direction des ressources humaines
2 avenue du Général Leclerc – BP 30337
60803 CREPY-EN-VALOIS CEDEX

Possibilité de candidater en ligne : www.crepyenvalois.fr – Rubrique Mairie/Recrutement

FEUX D ARTIFICES ET AUTRES BRUITS INCOMMODANTS...

La réglementation distingue quatre catégories d'artifices dits de "divertissement".

Les pétards et feux d'artifice de **catégorie 1** sont interdits aux enfants de moins de 12 ans.

Ceux des **catégories 2 et 3** sont interdits aux moins de 18 ans.

Ceux de la **catégorie 4** sont réservés aux professionnels.

La classification est précisée sur l'emballage.

À l'occasion de la fête nationale du 14 juillet ou pour agrémenter une fête privée, de nombreux feux d'artifices sont tirés par des particuliers.

Ces articles festifs sont **dangereux** tant pour les utilisateurs que pour leur entourage ou pour leur environnement, car ils contiennent des substances pyrotechniques, souvent explosives et, au moins susceptibles d'entraîner des blessures et des **brûlures, voire de provoquer des incendies**.

Alors, s'il vous plaît, veuillez respecter la réglementation en vigueur.

De même, pour les « pétards » émanants des champs afin de faire fuir les corbeaux... veiller à ne pas être en dehors de la légalité...

Les Villois se plaignent du dérangement occasionné, aussi bien pour leur tranquillité que pour celle de leur animal de compagnie, très vite apeuré.

Merci d'en tenir compte!



RECETTE PICARDE...

Sauté de lapin à la picarde

Temps de préparation: 20 mn — Temps de cuisson: 1h — Difficulté: Facile

Ingrédients (pour 6 personnes) :

- râble de lapin
- 3 gousses d'ail
- 1 verre 1/2 de bouillon de boeuf
- 1 verre de Porto
- 1 cuillère à café de 4 épices
- 20 cl de crème
- sel poivre

Préparation :

Faire revenir le lapin dans du beurre.

Ajouter l'ail écrasé, le bouillon, le Porto, le sel, le poivre, les 4 épices.

Cuire cocotte fermée à feu doux 1 bonne heure.

A la fin ajouter la crème.

Servir avec des pommes de terre à l'anglaise.



SIMPLIFIEZ VOS IMPOTS

POSER UNE QUESTION SUR
LA DECLARATION DE
REVENUS?
REALISER UNE DEMARCHE
EN LIGNE?
CALCULER SON IMPOT?
REmplir sa
DECLARATION?

Un accueil spécialisé
est organisé à la
Trésorerie de Noyon
Le Mercredi 3 Mai 2017
De 09h30 à 16h30



pour les personnes à partir de 60 ans

◆ **NOTION D'EQUILIBRE**

◆ **PIEGES A EVITER AU DOMICILE**

◆ **EXERCICES PRATIQUES**

DE RENFORCEMENT MUSCULAIRE

Avec Mr Laurent TRENTLER, Kinésithérapeute

LE JEUDI 27 AVRIL 2017

UNE SEANCE AU CHOIX :

DE 14H00 A 16H00 OU DE 16H A 18H

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

(dans la limite des places disponibles)

03 44 43 51 60

Autre recette de la région :

BRIOCHE DE BEAUVAIS

Ingrédients :

200 grammes de beurre,
250 grammes de farine tamisée,
10 grammes de levure chimique,
30 grammes de sucre en poudre,
4 cuillères à soupe de lait,
4 oeufs extra frais,
Sel fin de cuisine,



Préparer le levain.

Délayer 10 grammes de levure dans 4 cuillères à soupe de lait à température ambiante.

Ajouter un peu de farine jusqu'à obtention d'une boule molle.

Verser le reste de la farine tamisée dans une terrine.

Travailler 200 grammes de beurre mou en pommade.

Ajouter cette pommade à la farine ainsi que 3 oeufs entiers, 10 grammes de sel et 30 grammes de sucre semoule et le levain.

Mélanger très soigneusement à la main jusqu'à obtention d'une boule de pâte.

Couvrir d'un linge propre.

La laisser lever à température ambiante 20 à 22°C pendant 3 heures.

La pâte doit avoir doublé de volume.

Tapoter les parois de la terrine pour que la pâte s'affaisse.

La laisser à nouveau reposer une heure.

Dans du papier sulfurisé, découper un cercle de la taille du fond du moule.

En tapisser les parois d'une bande de 10 cm plus large que la hauteur des bords.

Beurrer le papier.

Rompre la pâte avec les doigts.

Prélever environ une grosse cuillères à soupe de pâte.

Mettre le reste au fond du moule.

Former doucement et rapidement une boule avec le morceau.

La poser sur la pâte qui est dans le moule pour former un chapeau.

Couvrir.

La laisser reposer 2 heures.

Préchauffer le four 10 minutes avant à 210°C ou th 7.

Dorer le dessus de la brioche avec un jaune d'oeuf, ce sera plus joli.

Enfourner 40 minutes.

VILL'INFOS - BULLETIN MUNICIPAL

Directeur de publication : Philippe BARBILLON

Comité de rédaction : -Denis Valck - Jocelyne Hallu - Gilles Trouillet - Marie-José Pont - Hervé Brunel - David Cresson -

Catherine Gimaret - Christophe Carton - Eliane Avot - Christian Loir - Rémi Lejop - Guy Illoul.

Conception et réalisation : Brigitte Bily.

Imprimé par nos soins à la Mairie de VILLE - 5, rue de la mairie - 60400 Ville

Tél 03 44 09 24 04 - Fax 03 44 09 92 82 - Email : mairie.ville@wanadoo.fr

Site Internet : <http://www.villinfos.fr>